



Listes de contenus disponibles sur: [Scholar](#)

SOUHAITABLE SYMBIOSE ENTRE LES FARDC, LA PNC ET LE CORPPN POUR LA PROTECTION EFFICACE DES GRANDS PARCS NATIONAUX: ATOUS ET ENTRAVES.

Journal homepage: ijssass.com/index.php/ijssass

SOUHAITABLE SYMBIOSE ENTRE LES FARDC, LA PNC ET LE CORPPN POUR LA PROTECTION EFFICACE DES GRANDS PARCS NATIONAUX: ATOUS ET ENTRAVES. ☆

MUSUNGA MUDISI ARMAND ^b

^a Epidémiologiste, ECOM-Alger, Faculté de Médecine, Université de Kinshasa

Received 19 July 2023; Accepted 11 October 2023

Available online 27 October 2023

ARTICLE INFO

Keywords:

stratégies globales

Police Nationale du Congo

Apparentées

Parc national.

ABSTRACT

Dans la mesure du possible et pour une force, trois valent mieux qu'un. La coalition et la cohabitation sont des stratégies managériales servant à conserver le pouvoir et l'unité. Dans ce même ordre d'idées, au-delà des forces et faiblesses de chacun, une stratégie globale, entre LES FARDC, LA PNC ET LE CORPPN est souhaitable et possible pour renforcer la protection des grands parcs nationaux qui, depuis un certain temps au regard de la pauvreté et la précarité économique que vivent certains, les conduisent à recourir à la forêt afin d'y exercer des activités agricoles, abattages des arbres et braconnages des animaux jusqu'à l'extinction de certaines espèces, devenues proies des prédateurs.

I. I.INTRODUCTION

La République Démocratique du Congo regorge Neuf Parcs Nationaux : Garamba(PNG), Kahuzi- Bienga(PNKB), Kundelungu(PNK), Maïko(PNM), Salonga(PNS), Virunga (PNVi), Upemba (PNU), Marins des Mangroves (PMM), Maïko (PNM). Ces parcs se trouvent dans les provinces les plus vulnérables sur le plan géopolitique. Ces Provinces où se localisent nos neuf parcs nationaux sont généralement presque toutes déchirées par les conflits armés depuis plus de deux décennies.

En 2013, le pays comptait plus de 40 groupes armés localisés dans presque tous ces scandales géologiques. Cette situation accroît la convoitise des populations et de groupes armés implantées dans ces riches parcs nationaux (PN) et les aires protégées (AP) qui se manifeste par une multitude de pressions, dont les plus fréquentes sont le braconnage, l'exploitation minière artisanale, l'exploitation agricole, utilisation illégale de pâturage, implantation de populations dans les PN et les AP, l'exploitation illégale des

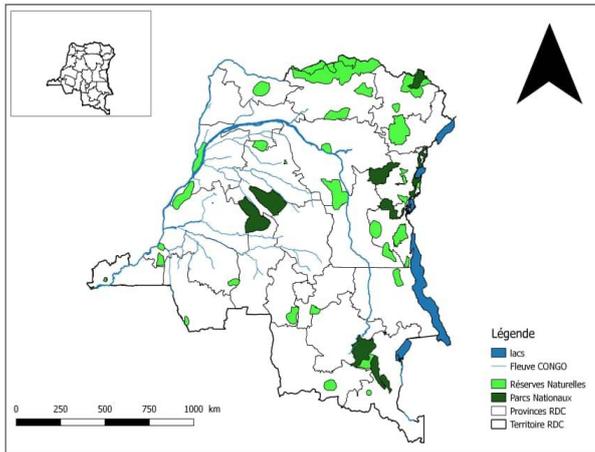
ressources végétales (pour le bois d'œuvre et bois de chauffe) et la pollution (provenant des exploitations minières environnantes).

Notons aussi que les menaces de ces aires protégées sont déjà prévisibles. L'ICCN a reçu la mission de la protection de ces derniers par le biais du CORPPN, L'incapacité de l'ICCN face à des fortes pressions dues aux groupes armés et différentes sortes des braconnages, ainsi que les exploitations illicites des bois et des minerais, que sont soumis ces parcs nationaux, Nous pousse à raisonner dans quelles mesures stratégiques la symbiose de ces trois groupes seraient favorables pour la protection des espèces protégées et d'éviter la multitude de pressions, dont les plus fréquentes sont le braconnage, l'exploitation minière artisanale, l'exploitation agricole, utilisation illégale de pâturage, implantation de populations dans les PN et les AP, l'exploitation illégale des ressources végétales (pour le bois d'œuvre et bois de chauffe) et la pollution (provenant des exploitations minières environnantes).

II. MATERIELS ET METHODES

1. MATERIELS

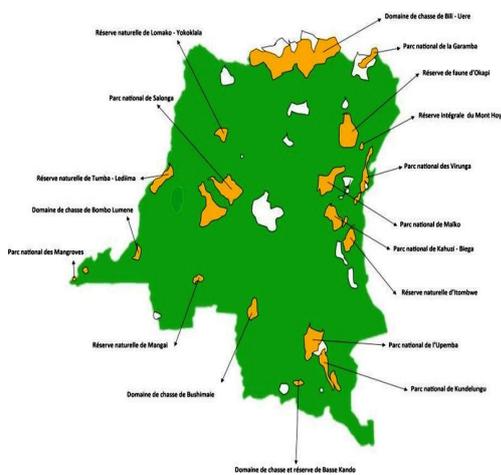
Nous avons mené cette étude en République démocratique du Congo, précisément dans les différents parcs nationaux.



1. Source : QGIS 2020



2. Forêt à protéger de Rwindi



3. Localisation des PN



4. Les éléphants du PN de la Garamba

Source : Exposée Kantô kabemba 2020

4. Certains animaux en voie de disparition 5. Chimpanzés nains (bonobo)



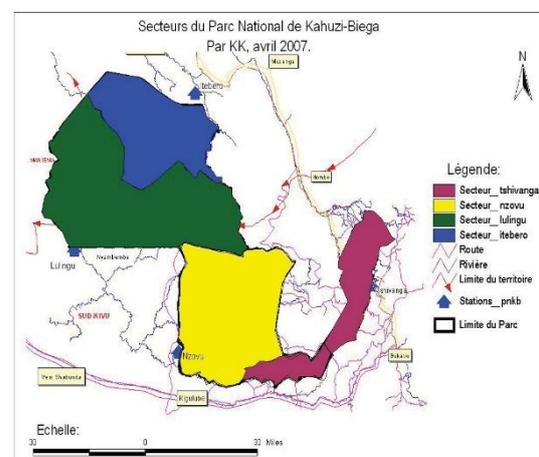
Source : Exposée Kantô kabemba 2020



1. P.N. DE GARAMBA

Superficies: 490 000 ha

Lab int: Patrimoine Mondial

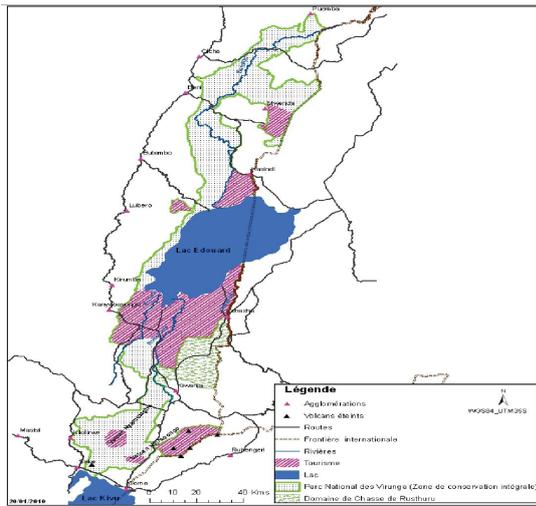


2. P.N. KAHUZI - BIEGA

Superficies: 600 000 ha,

Source: rapport annuel 2009

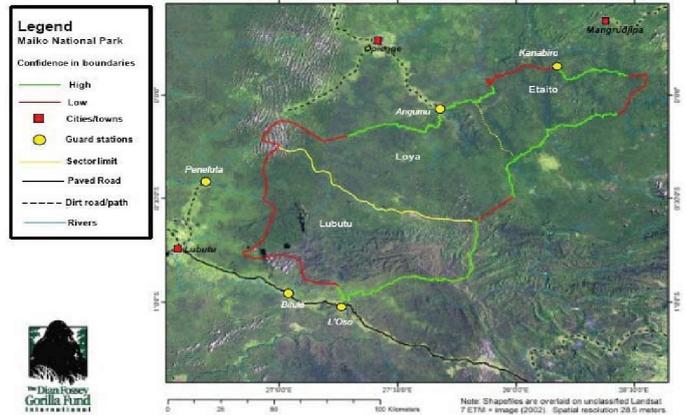
Du parc national de Kahuzi - Biega



3. P.N. DES VIRUNGA

SOURCE : Catégorie IUCN : II.

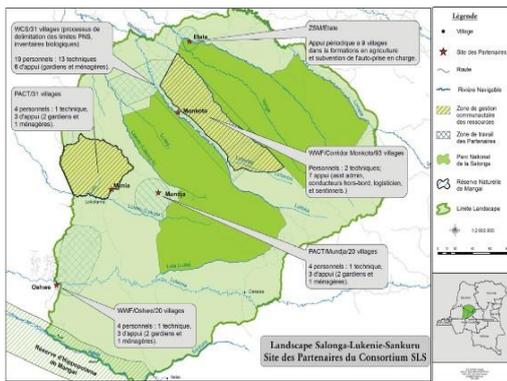
Figure 2 : Overview of the Maiko National Park



4. P.N. DE MAIKO

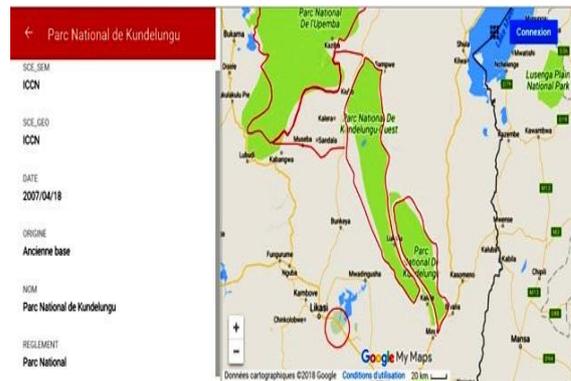
- SUPERFICIE : 1 000 000 ha.

5. P.N. DE LA SALONGA



Source: draft de plan de gestion ECOFAC 2010-2020
 kabemba 2020 Sup : 3 600 000 ha
 000 ha
 In Bekalikali, n°2 – 30 septembre 2008

6. P.N. DE KUNDELUNGU



Source : Exposée Kantô
 Superficie d'environ 800

7. P.N D'UPEMBA



Source: draft du plan de gestation 2011-2015

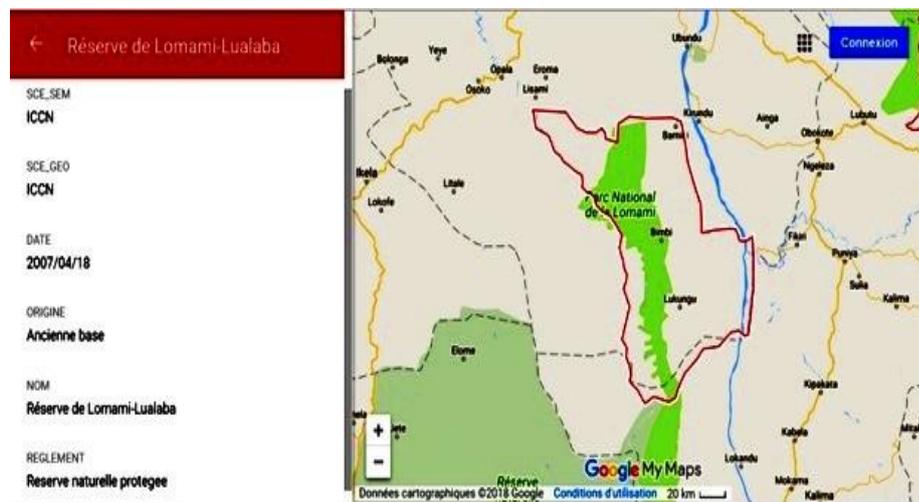
Superficie : 784 368 ha

8. P.N. MARINS DES MANGROVES



Superficie de 76 000 ha

9. P.N.DE LOMAMI



Source: Exposé Kantô kabemba 2020 Superficie de 255 800 ha

2. METHODES

Cette recherche relève du domaine de d'environnement et de protection de la nature avec emphase sur les parcs nationaux. Les données sont essentiellement qualitatives, mais un effort substantiel a été fourni pour les quantifier. A cet effet, nous avons utilisé la combinaison méthodologique dont chacune avait une particularité. Il convient de noter que pour la collecte des données, nous avons recouru à la Méthode historico-comparative qui étudie l'évolution des phénomènes dans le temps tout en assurant des comparaisons entre les différents phénomènes observés au cours de différentes périodes. Elle aide le chercheur à situer et à relater les faits et événements dans l'ordre chronologique en se basant sur les événements les plus pertinents ou sur une période qu'on peut reconstituer artificiellement tout en assurant la comparaison dans la continuité. Il existe toute une histoire de chaque parc national qui mérite d'être contextualisé.

La Méthode systémique quant à elle, considère une réalité sociale comme un système qui est composé de plusieurs éléments en interaction entre eux et aussi avec leur environnement. La méthode systémique selon Schaut. C., (2017) consiste à « insérer la réalité étudiée dans une formation où les liens internes dominent sur les mouvements internes de chacun et sur

l'action externe s'exerçant sur ses composantes. Les différents éléments considérés sont ainsi en interaction constante». La méthode expérimentale parce que nous avons expérimenté pendant que nous étions dans les opérations, la méthode de simulation numérique que nous avons aussi utilisé pour la collecte des données puis exceptionnellement, la méthode de l'observation participante a consisté à recueillir les renseignements à partir des constatations directes des phénomènes sur le terrain, le chercheur étant lui-même impliqué. Ces contacts physiques avec les différents acteurs et endroits ont permis d'observer et de comprendre la problématique des parcs nationaux et surtout les problèmes les plus fréquents dont nous citons le braconnage, l'exploitation minière artisanale, l'exploitation agricole, utilisation illégale de pâturage, implantation de populations dans les PN et les AP, l'exploitation illégale des ressources végétales (pour le bois d'œuvre et bois de chauffe) et la pollution provenant des exploitations minières environnantes.

Il convient de noter que pour cette recherche, plusieurs techniques ont été utilisées notamment les techniques documentaires, l'interview et l'analyse statistique et le questionnaire d'enquête nous a servi comme instrument de collecte des données.

III. RESULTATS

1. Les Options stratégiques proposées :

- La protection en stand-off par les FARDC et la PNC : Ce mode d'action permet aux deux unités de participer à la protection des PN à distance. Ce qui veut dire que, chacune d'elle pose des actes selon sa spécialité aux éléments de l'ICCN les permettant à faire face aux exigences pour la protection des grands parcs nationaux et les aires protégées. Ce qui signifie une action en distance.

- L'implication active des FARDC et PNC : Cette Option stratégique stipule l'Intégration et l'entraînement conjoints des éléments choisis des FARDC, PNC et CORPPN se fassent, avant d'être admis au sein de l'ICCN. En vue d'avoir la même doctrine et parler le même langage, pour éviter de se sous-estimer et à la fin de la formation chaque unité peut être orientée selon sa spécialité de base. Ainsi l'Unité entraînée et intégrée au sein de l'ICCN sera à mesure de faire face à n'importe quelle pression et menace contre les PN et les Aires protégées.

- Autonomie des unités participantes : Laisser le CORPPN à la protection des Parcs Nationaux en cas d'opération, l'apport selon la spécialité de chaque une de ces unités ; les FARDC, la PNC mis ensemble peut être à mesure de pallier au problème. Cela veut dire que chaque unité

va amener son expertise selon la doctrine et mission lui confiée par l'ETAT et reste autonome.

- Composition d'une unité interarmées : Faire une unité Interarmées en quelque sorte avec un Commandât des forces (COMANFOR) engagé à la protection occasionnée par les événements.

2. Les Options stratégiques dégagées :

1. La protection en stand-off par les FARDC ET LA PNC

Ce mode d'action permet aux deux unités de participer à la protection des PN à distance. Ce qui veut dire que, chacune d'elle pose des actes selon sa spécialité aux éléments de l'ICCN les permettant à faire face aux exigences pour la protection des grands parcs nationaux et les aires protégées. Ce qui signifie une action en distance.

De ce fait, les FARDC ainsi que la PNC devront des participations ci-après:

2.1.1. Participation des FARDC.

➤ *Formation du personnel de l'ICCN par les FARDC.*

Les FARDC peuvent former les éléments de l'ICCN en tactique de combat et les ramener à un niveau opérationnel enfin de faire face seule en cas des pressions ou menaces des PN. Dans cette optique, les FARDC et PNC ne participent pas directement aux combats sur le terrain contre les agresseurs des PN.

- Formation des capteurs (ROHUM) d'information sur les grands parcs nationaux par les FARDC.

Cette approche a pour but de former les capteurs humains sur la technique de collecte de l'information sur les pressions et menaces que peuvent subir les PN afin de permettre aux éléments formés en stand-off d'en faire face. Ces capteurs humains joueront le rôle de détecteur à l'intérieur des grands PN et dans des villages environnants.

- Les forces et les faiblesses.

- Les forces

Ce mode d'action a l'avantage de trouver au sein de l'ICCN des personnels capables à faire face aux pressions et aux menaces des grands PN et de former un circuit efficace de recueil des informations pour la prévention des pressions et menaces.

- Les faiblesses

Ce mode d'action a les désavantages du fait qu'il crée une double dépense. Les FARDC seront contraints de doubler son budget de la mise en condition et seront en outre appelés à assumer des formations parallèles à celle qu'elles font chaque année à ces écoles.

Quand bien même qu'elles peuvent avoir l'option de former les deux parties ensemble pour minimiser le coup, Après cette formation la force armée n'aura plus la main mise sur cette unité au risque de former les éléments qui peuvent se substituer aux opposants ou ennemis francs, connaissant les parcs et possédant une formation appropriée ils sont à mesure de se constituer en groupe armé ou autre insurrection.

2.1.2. Participation de la PNC

- *Recherche et détection des éléments menaçant les grands parcs*

Par sa structure, la police qui se déploie jusqu'à la proximité des habitants, peut commencer à découvrir des matériels qui menacent les grands PN et anticiper les éventuelles pressions qu'ils peuvent subir.

- Recherche et détection des produits ramenés des grands parcs nationaux.

La police est en outre en mesure de fouiller et découvrir des produits venant des parcs nationaux et en saisir pour rendre justice, en dehors de l'ICCN.

Les forces et les faiblesses

- Les forces

Travailler en stand off, la police peut détecter, et saisir les biens venant des parcs nationaux et aires protégées. Ayant des capacités judiciaires, la police peut faire justice en faisant respecter les droits des aires protégées et PN.

- Les faiblesses

En stand off, certaines bêtes peuvent être négligées par sentiment de désintéressement ou par plusieurs autres engagements que précèdent la police et se dire que c'est l'affaire de l'ICCN et non de la police de ce fait le mal peut être entretenu.

2. 2. L'implication active des FARDC et PNC

Cette Option stratégique stipule l'Intégration et l'entraînement conjoints des éléments choisis des FARDC, PNC et CORPPN se fassent, avant d'être admis au

sein de l'ICCN. En vue d'avoir la même doctrine et parler le même langage, pour éviter de se sous-estimer et à la fin de la formation chaque unité peut être orientée selon sa spécialité de base. Ainsi l'Unité entraînée et intégrée au sein de l'ICCN sera à mesure de faire face à n'importe quelle pression et menace contre les PN et les Aires protégées.

Selon les écrits de la FARDC(2020) sur l'histoire Militaire de la République Démocratique du Congo, cette unité intégrée et entraînée aura selon la subdivision de niveau une formation correspondante partant du niveau stratégique jusqu'au niveau tactique avec un cadre d'emploi des forces fixant trois options politico-stratégiques (Règlement pacifique, Pression et sanction puis le recours à la force) et trois familles d'emploi de force (Soutien à la prévention et la sécurité, maîtrise de la violence et les actions de force).

Tous auront la même formation, même esprits d'équipe, pas de complexe de supériorité pour ceux qui se disent mieux formés pour des telles opérations aux autres au besoin ils ont tous les mêmes langages même doctrine et même connaissance sur les parcs nationaux et les aires protégées.

II.2.2. Le désavantage.

Un budget énorme pour la formation des éléments qui ont été formé pour d'autres missions. Néanmoins l'armée nécessite aussi une formation continue.

2.3. *Autonomie des Unités Participantes*

Laisser le CORPPN à la protection des Parcs Nationaux en cas d'opération, l'apport selon la spécialité de chacune de ces unités ; les FARDC, la PNC mis ensemble peut être à mesure de pallier au problème. Cela veut dire que chaque unité va amener son expertise selon la doctrine et mission lui confier par l'ETAT et reste autonome.

2.3.1. L'avantage.

L'ICCN n'aura que peu de temps pour les utiliser, leur appelle ne se faire que en cas de l'extrême urgence cela permettra à l'ICCN à ne pas engager un budget lourd pour les opérations parce que la charge de guerre sera pour la défense.

2.3.2. Le désavantage.

Malgré les règles d'engagement les unités utilisées risqueront d'agir sans respecter l'éthique et les normes des aires protégées et PN. En outre les éléments risqueront de ne suivre que les ordres venant du Chef EMG et foutre aux pieds les ordres du directeur de l'ICCN malgré sa connaissance sur les AP et les PN. et échappent aux contrôles des gardiens des AP et PN. En fin il y a risque après leur exploit de sous-estimer le travail du CORPPN et gardes parcs qui sont continuellement au service de la protection de parcs et les AP.

2.4. *Composition d'une Unité interarmées*

Faire une unité interarmées en quelque sorte avec un Commandât des forces (COMANFOR) engagé à la protection occasionnée par les évènements.

2.4.1. L'avantage.

Ça sera une unité puissante qui peut faire face à un temps record pour sécuriser PN et AP.

Avec cette unité interarmées même si la coercition de force n'est pas réalisée, elle serait un outil de dissuasion face aux agresseurs des PN et AP.

2.4.2. Le désavantage

Les désavantages sont celles des autonomies des unités participantes, donc nous déduisons le non-respect de l'éthique et des normes des aires protégées et PN.

Il peut avoir risqué que ces unités ne

respectent que les ordres venant du COMAFOR et du CEMA et sous-estiment ceux émanant de l'ICCN en général.

En outre, la mise sur pied de cette unité nécessite un budget colossal pour sa logistique et son meilleur fonctionnement. Ainsi il serait souhaitable de composer des telles unités pour toute l'armée au lieu de le faire pour un secteur seulement.

2.4. Comparaison des options stratégiques

Dans ces écrits, sur Quelle stratégie pour un système de relève des forces à l'Est du pays à l'horizon 2030 ?, 4^{ème} promotion, Kinshasa, D. KIKOBYA, (2019) annonce un tableau de comparaison :

2.5.1. Tableau 1 : Critères de comparaison

Critères	définition des critères
Convenable	permet d'atteindre les objectifs ;
Réalisable	les moyens sont disponibles ;
Acceptable	- Dans le contexte économique du pays, - Se fait dans le cadre légal du budget de la défense du pays ; - Coût acceptable, car se fait selon les prévisions budgétaires de la défense du pays ;
Risque	insécurité sur les zones (piliers) et les axes logistiques

Tableau 2 : Comparaison des quatre options stratégiques.

Critères de comparaison	Option1 : Protection en stand-off	Option2 : L'implication active	Option 3 : Autonomie des unités	Option 4 : Unité interarmées
Convenable	Oui	Oui	Oui	Oui
Acceptable	Oui	Oui	Oui	Non
Réalisable	Oui	Oui	Oui	Non
Faisable	Oui (Coût Réduit)	Oui (Coût moyennement Elevé)	Non (Coût Elevé)	Non (Coût très Elevé)
Risque sécuritaire	Risque +++	Risque +	Risque ++	Risque +

Commentaires : sur base des critères choisis, ce tableau nous fait observer que :

- L'option stratégique en stand-off est convenable parce qu'elle permet d'atteindre les objectifs de la protection des PN, il est acceptable dans le contexte économique du pays, réalisable par les moyens disponibles dans le budget de la défense néanmoins son risque sécuritaire très élevés. (B. Mignot, 2020).

- L'option stratégique de l'implication active est convenable parce qu'elle permet d'atteindre les objectifs de la protection des PN, acceptable dans le contexte économique du pays, réalisable et faisable à cause du coût moyennement élevé des matériels et équipements pour une deuxième formation d'ensemble mais le risque sécuritaire est faible.

- L'option visant l'Autonomie des unités est convenable parce qu'elle permet d'atteindre les objectifs de la protection des

PN, acceptable dans le contexte économique du pays, réalisable et faisable mais avec un coût élevé à cause de la dotation indépendante de chaque unité mais le risque sécuritaire est légèrement élevé.

- L'option pour l'Unité interarmées est convenable parce qu'elle permet d'atteindre les objectifs de la protection des PN, non acceptable dans le contexte économique du pays, non réalisable à cause de l'indisponibilité de la loi de programmation et non faisable à cause du coût élevé de la logistique, (J. Renault, 2020).

2.5.3. Choix de l'option stratégique recommandée

Après analyse des résultats obtenus par la comparaison des quatre options, moyennant les critères d'évaluation, l'option stratégique de l'implication active des FARDC et PNC a été recommandée pour des raisons suivantes, (D. KIKOBYA, 2019). :

Tableau 3 : Les raisons du choix de l'option stratégique de l'implication active des FARDC et PNC.

Critères comparaison	Option l'implication active des FARDC et PNC.
Convenable	Permet d'atteindre les objectifs de la protection des PN
Acceptable	Acceptable dans le contexte économique du pays
Réalisable	Réalisable par les moyens disponibles dans le budget de la défense
Faisable	Faisable par son coût réduit

IV. CONCLUSION

Notre recherche scientifique portait sur la possibilité de mettre en place une stratégie tridimensionnelle dans la mesure du possible et pour une force, trois valent mieux qu'un. Dans ce même ordre d'idées, au-delà des forces et faiblesses de chacun, une stratégie globale, entre **LES FARDC, LA PNC ET LE CORPPN** est souhaitable et possible pour renforcer la protection des grands parcs nationaux qui, depuis un certain temps au regard de la pauvreté et la précarité économique que vivent certains, les conduisent à recourir à la forêt afin d'y exercer des activités agricoles, abattages des arbres et braconnages des animaux jusqu'à l'extinction de certaines espèces, devenues proies des prédateurs. Quatre options ont été révélées.

De ces quatre Options stratégiques , **l'implication active des FARDC, PNC et CORPPN** est retenue du fait de ces avantages multiples qui sont ; la formation d'ensemble de toutes les trois unités qui les conduirait à un même « esprits d'équipe », à écarter le complexe de supériorité pour ceux qui se disent mieux formés dans des pareilles opérations puis ils auront tous les mêmes langages, même doctrine et même connaissance sur les parcs nationaux et les aires protégées .

Cette option stratégique, l'implication active des FARDC, PNC et CORPPN est en outre acceptable dans le contexte économique du pays puis réalisable par les moyens disponibles dans le budget de la défense et en fin faisable par son coût réduit qui permet d'atteindre les objectifs de la protection des PN.

La République Démocratique du Congo représente un

enjeu mondial et joue un rôle clé dans les équilibres écologiques à la fois du point de vue de la biodiversité et de la lutte contre le changement climatique. Elle abrite sur plus de 60% de sa superficie le deuxième massif forestier tropical de la planète, après l'Amazonie. Au cœur de cette biodiversité, est constitué des aires protégées (AP) qui participent à sa conservation et couvrent environ 9% du pays. Toutes les AP particulièrement les parcs nationaux sont emblématiques de nos politiques de la conservation de la nature. Ils font partie intégrante du patrimoine national voire mondial et apparaissent comme un rempart protecteur dans un contexte de changements globaux.

Ces parcs se trouvent dans les provinces les plus vulnérables sur le plan géopolitique. Ces Provinces où se localisent nos neuf parcs nationaux sont généralement presque toutes déchirées par les conflits armés depuis plus de deux décennies. En 2013, le pays comptait plus de 40 groupes armés localisés dans presque toutes ces aires protégées. En outre, ce pays est peuplé par des populations dont les trois quart vivent en dessous du seuil de pauvreté, et préoccupé principalement de leur survie. Cette situation accroît la convoitise des populations et de groupes armés implantées dans les parcs nationaux (PN) et les aires protégées (AP) qui se manifeste par une multitude de pressions, dont les plus fréquentes sont le braconnage, l'exploitation minière artisanale, l'exploitation agricole, utilisation illégale de pâturage, implantation de populations dans les PN et les AP, l'exploitation illégale des ressources végétales (pour le bois d'œuvre et bois de chauffe) et la pollution (provenant des exploitations minières environnantes). Notons

aussi que les menaces de ces aires protégées sont déjà prévisibles.

Pour y remédier, le Chef de l'Etat Félix Tshisekedi Tshilombo, s'est impliqué personnellement avec les autorités du pays à l'aboutissement du long processus de réforme exigée par l'inadaptation et l'inadéquation des certains mécanismes de conservation de la nature au niveau de l'Institut Congolais de Conservation de la Nature (ICCN). Aussi, a-t-il épinglé certaines insuffisances qui se sont avérées réelles devant les grands défis de la présence des groupes armés dans les PN et le braconnage qui a changé de forme ainsi que le défi de conservation par manque des moyens. Dans ce cadre, un séminaire a été organisé en date du 11 au 14 mars par L'ICCN, qui a abouti à la création d'une intelligence innovante afin de trouver les voies et moyens pour stabiliser la conservation de la nature en RDC. Avec le CORPPN au sein de l'ICCN dont le but est de matérialiser son encrage effectif et efficace au sein des organes de l'ICCN.

L'ICCN a reçu la mission de la protection de ces derniers. L'incapacité de l'ICCN face à des fortes pressions dues aux groupes armés et différentes sortes des braconnages, ainsi que les exploitations illicites des bois et des minerais, que sont soumis ces parcs nationaux depuis plus de 20 ans avec ces éventuelles menaces qui sont déjà prévisibles impose la création au sein de l'ICCN, du CORPPN.

Vu les modes opérationnelles actuelles des groupes armés et l'acquisition d'une logistique complexe notant une disproportion des forces avec CORPPN, avons jugés attrayant l'action conjointe des FARDC, PNC et CORPPN pour pallier à la sécurisation des parcs nationaux.

Au regard de ce qui précède, nous nous sommes posés la question de savoir si : Intégrer et entraîner les

FARDC, PNC et CORPPN au sein de l'ICCN Est-il attrayant pour la défense des parcs nationaux ?

L'idée reste à savoir si l'Intégration et l'entraînement des éléments choisis des FARDC, PNC et CORPPN se fassent conjointement, avant d'être admis au sein de l'ICCN. En vue d'avoir la même doctrine et parler le même langage, pour éviter de se sous-estimer et à la fin de la formation chaque unité peut être orientée selon sa spécialité de base.

Pour bien aborder cette problématique il convient de procéder à l'analyse et à l'élaboration des options stratégiques du système de protection des grands parcs nationaux avant de proposer les recommandations qui vont boucler notre réflexion. En ce qui concerne les options stratégiques, quatre ont été dégagées : de ces quatre, l'implication active des FARDC, PNC et CORPPN est retenue du fait de ces avantages multiples qui sont ; la formation d'ensemble de toutes les trois unités qui les conduirai à un même « esprits d'équipe », à écarter le complexe de supériorité pour ceux qui se disent mieux formés dans des pareilles opérations puis ils auront tous les mêmes langages, même doctrine et même connaissance sur les parcs nationaux et les aires protégées .

Cette option stratégique, l'implication active des FARDC, PNC et CORPPN est en outre acceptable dans le contexte économique du pays puis réalisable par les moyens disponibles dans le budget de la défense et en fin faisable par son coût réduit qui permet d'atteindre les objectifs de la protection des PN.

Néanmoins les inconvénients dans son exécution,

entre autre un budget énorme pour la formation des éléments qui ont été formé pour d'autres missions, à cela s'ajoute la nécessité de la formation continue de l'armée, le travail d'ensemble de ces trois unités peut être à mesure de contribuer au renforcement de la protection des grands parcs nationaux de la RDC.

Notons que les PN sont des plaques tournantes de l'économie d'un pays les déséquilibres à ce niveau ont des répercussions sur l'économie de l'Etat. L'économie de la RDC dépend des exportations des matières premières (1,3 milliards dollars américains perdus dans le budget; 30% du budget de Défense coupé depuis avril 2019). Les pressions et les menaces des AP influent remarquablement sur l'économie du pays avec des conséquences telles que ; Banques en mal de liquidité; Investissements en berne, Chantiers poussés à l'arrêt,

Ainsi nous dirons que, l'apport selon la spécialité de chacune de ces trois unités, les FARDC, la PNC et le CORPPN mis ensemble peut être à mesure de résoudre le problème de renforcement de la protection des grands parcs nationaux de la RDC.

Les études ultérieures s'avèrent très nécessaires du fait que la fonctionnalité inadéquate, l'inefficacité de l'ICCN et des unités isolées devront protéger les PN et les AP ne sont pas seulement dues à la nouvelle façon d'opérée des acteurs de la pression et menace, mais aussi à la cohésion et objectif unique face à cette agression.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. D. Guilhem, (2013) : « *parcs nationaux et protection de la nature La nature en partage* », Kinshasa, La nature en partage.
2. D. KIKOBYA, (2019) : *Quelle stratégie pour un système de relève des forces à l'Est du pays à l'horizon 2030 ?*, 4^{ème} promotion, Kinshasa. Chesd.
3. A. MUSUNGA, (2019) : Evaluation comparée de profil évolutif des blessés de guerre dans deux unités médicales des FARDC de 2012 à 2018. Mémoire de master, 5^{ème} promotion, Kinshasa, ECoM Alger.
4. P. MINENGO,(2019) : *Quelles priorités pour l'établissement de doctrine d'emplois des forces au sein des FARDC ?*, 4^{ème} promotion, Kinshasa. Chesd.
5. P. Tshibangu,(2019) : *Séminaire d'immersion du Corps pour la protection des Parcs Nationaux et Réserves Naturelles Apparentées (CORPPN)*, Kinshasa, du 11 au 14 mars 2019,
6. Kantô kabemba dir.(2020) : *Corps de protection des parcs nationaux*, 2020, inédite.
7. B.WIKHA TSHIBIND.,(2020) : les Forces Armées de la République Démocratique du Congo organisation, structure et base juridique(En ligne)
8. UICN (2010) : Parcs et réserves de la République Démocratique du Congo ; Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées.
9. UICN, (2010) : Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées, Parcs et réserves de la République Démocratique du Congo,(En ligne) [Chttps://papaco.org/fr/wp-content/uploads/2015/07/RAPPAM-RDC-impression-110629-A4,Kinshasa 2010.Consulter le20](https://papaco.org/fr/wp-content/uploads/2015/07/RAPPAM-RDC-impression-110629-A4,Kinshasa 2010.Consulter le20)

- Dec2019.
10. ICCN, (2015) : stratégie nationale de conservation de la biodiversité dans les aires protégées de la république démocratique du Congo, Kinshasa, 2015.(En ligne)https://www.droitcongolais.info/files/722.06.15-Arrete-du-15-juin-2015_corps-de-securisation-des-parcs.pdf.
 11. Le premier ministre de la RDC : Décret N°15/012 du 13 Jun 2015 Portant création d'un corps chargé de la sécurisation des parcs nationaux et réserves naturelles apparentées, Kinshasa, 2015.
 12. LEGANET.CD : Décret-loi 001-2002 du 26 janvier 2002 portant organisation générale de la défense et des Forces armées congolaises, Kinshasa, 2002.
 13. FAC, DÉCRET-LOI 001-2002 du 26 janvier 2002 portant organisation générale de la défense et des Forces armées congolaises. (En ligne) [https://www.droitcongolais.info/files/412.01.02-consulté le 22Fev2020](https://www.droitcongolais.info/files/412.01.02-consulté_le_22Fev2020) Kinshasa, 2002
 14. PNC, loi organique n° 11/013 du 11 aout portant organisation et fonctionnement de la police nationale congolaise, (En ligne) <https://www.refworld.org/pdfid/54f719ed4>, [connsulté le 06jan2020](#) Kinshasa, 2013.Consulter 06Janv2020.
 15. Le premier ministre de la RDC : Décret N°15/012 du 13 Jun 2015 Portant création d'un corps chargé de la sécurisation des parcs nationaux et réserves naturelles apparentées. Kinshasa, 2015.
 16. Min Env.et Dev., (2019) : Sixième rapport de la république démocratique du Congo a la convention sur la diversité biologique : Oct. Kinshasa.
 17. Ministère de la défense de la RDC(2008) : Plan de la Réforme révisée des Forces Armées de la République Démocratique du Congo. Kinshasa, 2008.
 18. J. Renault (2020): Module de logistique opérationnelle, CHESD 5. Novembre.
 19. B. Mignot, (2015) : Module de Méthode de planification opérationnelle. CHESD 5.
 20. Ministère de la défense de la RDC, (2015) : Politique de la Défense en matière d'infrastructures, Kinshasa.
 21. G. Pinel(2020) : Module de Veille et anticipation stratégique. CHESD 5. 2020
 22. FARDC (2010): Histoire Militaire de la République Démocratique du Congo (En ligne), Wikipédia, le 19 Mai 2020,
 23. J. Ives-REGINSTER et READ BAIN (2017): Principes généraux de santé Publique et d'économie de santé, Ed. PUF 2017page 62-75.
 24. Kinshasa. République Démocratique du Congo, (2006) ; Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR), Ministère du plan. SOPROP, 2014 ; Rapport sur les droits sociaux de base en RDC. www.scooprdc.net ;
 25. Les enfants soldats face au droit humanitaire en RDC », in Traité

d'éducation au droit de l'homme en RDC.

☆ SOUHAITABLE SYMBIOSE ENTRE LES FARDC, LA PNC ET LE CORPPN POUR LA PROTECTION EFFICACE DES GRANDS PARCS NATIONAUX: ATOUTS ET ENTRAVES.